

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	
CHENEX	P.-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	P. CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	L. CHEVALIER, F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	V. LECAQUE par P. CHASSOT, L. DUPAIN par A. CUZIN
Membre excusée	M. GRATS
Membres absents	S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI
Secrétaire de séance	Michel MERMIN
Quorum	12
Membres de l'Administration	N. KISMOUNE, Directeur Général des Services A. PELTAN, Chef du service Transition écologique

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information / débat	2
1. Aménagement	2
a. Restitution du projet VADEME par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74)	2
2. Transition écologique	3
a. Renaturation de l'Aire - réponses apportées aux demandes de compléments des élus - alternatives à arbitrer	3
3. Social	5
a. Réflexions sur les projets de reconstruction de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois	5
III. Compte-rendu des commissions	5

IV. Délibérations	6
1. Eau / assainissement.....	6
a. Attribution du marché de travaux de réhabilitation des regards d'assainissement de la commune de Saint-Julien-en-Genevois.....	6
V. Divers	7
1. Economie.....	7
a. Point sur la zone d'activité économique de Feigères	7

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel MERMIN est désigné secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Aménagement

a. Restitution du projet VADEME par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74)

Présentation de Monsieur Stéphan DEGEORGES (directeur du CAUE 74), annexée au présent procès-verbal.

E. ROSAY s'interroge sur la possibilité d'inclure dans le projet VADEME le tri de la terre, en raison de la présence importante et ancienne de terre végétale en déchetterie. Des efforts ces dernières années ont permis de limiter la perte de cette terre mais l'enjeu de sa récupération se pose avec acuité. Les échanges avec les entreprises de travaux publics ont démontré que la terre récupérée était essentiellement de la terre dite « noire », sans végétaux ni cailloux. Lorsque des chantiers ont lieu sur des friches ou des terrains arborés, la terre est immédiatement transportée en décharge et le gaspillage est énorme.

S. DEGEORGES insiste sur la nécessité d'une réflexion à l'échelle locale pour éviter le déplacement de la terre végétale. Cela serait moins problématique car, valorisable financièrement, cette dernière est souvent stockée afin d'être réutilisée.

Réduire le gaspillage actuel est au cœur du projet VADEME, afin de lutter contre le transport de matières qui s'est accentué depuis quarante ans. Le projet VADEME constitue le point de départ d'une prise de conscience et d'une approche systémique par secteur. Des feuilles de route pour l'économie circulaire sont par exemple d'ores et déjà disponibles pour la conduite de certains chantiers (<https://interreg-vademe.caue74.fr/le-projet-vademe/>).

M. MERMIN rappelle les travaux en cours au sein de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) sur les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) et s'interroge sur la compatibilité du projet VADEME avec les offres de recyclage proposées par des prestataires privés. Le Vice-Président regrette l'insuffisance de l'offre d'ISDI et souhaite par ailleurs connaître l'objet des financements VADEME.

S. DEGEORGES précise que le CAUE prend en compte ces questions et que les ISDI sont globalement très contrôlées, traitant différents types de matériaux tels que ceux issus du concassage. Le financement européen ne vise que des études dont les résultats devraient se concrétiser sur le terrain.

P-J. CRASTES abonde dans le sens de ce volet solution qui doit s'accompagner de la mise en œuvre de plans d'action.

S. DEGEORGES évoque l'intégration du projet VADEME dans des modules de formation.

P. CHASSOT souhaite savoir si le projet de collisionneur souterrain du Centre Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN) et des excavations liées ont été étudiés.

P-J. CRASTES rappelle que ces excavations ont été évaluées à 11 millions de tonnes et que la nature des sols à cette profondeur demeure incertaine car les premières coupes géologiques démontrent leur variabilité.

E. ROSAY ajoute qu'environ la moitié de ces excavations est récupérable et que les ingénieurs travaillent sur la réutilisation des matériaux.

P-J. CRASTES réaffirme le besoin d'informations sur ce sujet.

S. DEGEORGES déclare que le projet VADEME n'a pas traité ce sujet en particulier mais présente cependant l'avantage de disposer d'importants moyens permettant d'anticiper ces questions, contrairement aux chantiers ordinaires.

2. Transition écologique

a. Renaturation de l'Aire - réponses apportées aux demandes de compléments des élus - alternatives à arbitrer

Présentation de A. PELTAN, annexée au présent procès-verbal.

M. GENOUD introduit la présentation en rappelant que cette restitution fait suite à une réunion avec les élus de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et les membres du Bureau communautaire, au cours de laquelle avait été formulé le souhait d'un complément d'études, présenté ce soir et qui a déjà été adressé aux élus municipaux.

V. LECAUCHOIS déplore l'état de l'installation d'une entreprise sur la rive gauche de l'Aire et rappelle qu'une rencontre est prévue prochainement avec le propriétaire.

F. BENOIT souhaite savoir si une expropriation est envisagée.

A. PELTAN le confirme et évoque la nécessité de reloger cette activité avec le soutien du service Economie.

A. MAGNIN estime qu'il ne s'agit pas d'une entreprise qualitative mais qu'il convient de ne pas avoir de préjugés sur certaines professions.

J-C. GUILLON partage cet avis mais affirme qu'il s'agit d'un problème de pollution et d'une zone de déblais non maîtrisée.

F. BENOIT insiste sur l'importance de la relocalisation et les difficultés existantes avec plusieurs entreprises situées à Saint-Julien-en-Genevois. Ce nouveau besoin est une donnée qui doit être prise en compte dans le schéma du service Economie. Il rappelle également la nécessité de se rapprocher des équipes pour l'inclusion de ce nouveau besoin dans les zones d'activités économiques (ZAE).

A. PELTAN assure que les services ont déjà été sollicités et étudient actuellement les possibilités de relocalisation qui s'avère cependant difficile au regard de la nature de l'activité.

M. DE SMEDT précise qu'il s'agit d'une ancienne casse automobile située en zone naturelle et désormais utilisée pour du stockage de matériel.

P-J. CRASTES considère que l'impact est difficile à déterminer et qu'il sera complexe de trouver sur le territoire une superficie équivalente, alertant par ailleurs sur le coût probablement élevé de la dépollution.

A. PELTAN explique que seule l'indemnisation d'expropriation a été chiffrée.

J-C. GUILLON résume les choix possibles : le scénario présenté, l'inaction ou la reprise du parking Intermarché.

P-J. CRASTES souhaite connaître le lieu de relocalisation de la station-service Intermarché.

V. LECAUCHOIS mentionne la parcelle de l'actuel centre technique municipal.

E. ROSAY se déclare personnellement favorable à cette relocalisation sous réserve de la réalisation d'une étude préalable pour connaître le montant de la dépollution.

P-J. CRASTES observe que de multiples rencontres et investigations restent effectivement à mener avant de pouvoir donner une validation.

M. DE SMEDT évoque le choix du type de dépollution à envisager, étant précisé que le secteur concerné ne comporte ni logement ni entreprise. Il insiste également sur l'importance des végétaux à planter, susceptibles d'aider à la dépollution.

L. CHEVALIER s'interroge quant à l'impact des investissements à réaliser sur les finances de la CCG.

P-J. CRASTES assure que le montant global a été intégré dans un plan pluriannuel d'investissements (PPI) à l'horizon 2026, évoquant le lien avec le budget relatif à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), ainsi que le financement du projet assuré sur plusieurs années par cette fiscalité.

M. DE SMEDT évoque d'importantes dépenses à l'horizon 2028, citant le projet de renaturation de l'Arande en cours de réalisation et qui sera suivi par la renaturation de l'Aire, selon des modalités restant à définir.

A. PELTAN déclare que si le scénario est ambitieux notamment sur le plan écologique, objectif premier de la GEMAPI, il sera alors possible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau.

M. MERMIN s'enquiert de l'ancienneté du collecteur d'eau qui devra être déplacé.

P-J. CRASTES précise que celui-ci a été installé il y a une douzaine d'années.

A. PELTAN souligne que les ouvrages concernés auront globalement moins de vingt ans au moment des interventions. Pour atteindre un état écologique satisfaisant, il est par conséquent nécessaire de déplacer un réseau qui est récent. Ce choix et son coût doivent être validés politiquement. A défaut, le maintien du collecteur entraînera une pression sur le milieu naturel et empêchera toute amélioration de l'état écologique, qui est la vocation de ce projet.

V. LECAUCHOIS ajoute que les amendements au premier scénario proposés par les élus municipaux ont été intégrés et reconnus comme pertinents par le bureau d'études en charge du dossier. Elle réaffirme la nécessité et l'utilité des discussions avec les propriétaires afin de leur présenter les tenants et aboutissants du projet et contribuer ainsi à son acceptation, notamment au moyen d'échanges fonciers.

P-J. CRASTES dresse un bilan de l'opération à 5 millions d'euros à la charge de la CCG, avec une part importante de subventions pouvant atteindre les 50 %.

E. ROSAY souhaite connaître la répartition des coûts entre la CCG et la Ville.

A. PELTAN explique que la répartition a été fixée à hauteur de 70 % pour la CCG et 30 % pour la Ville, et que plus le scénario retenu sera ambitieux, plus les taux de subventions seront élevés.

P-J. CRASTES mentionne des montants de 2,5 millions d'euros pour la Ville et 5 millions d'euros pour la CCG.

M. MERMIN demande quel niveau de subventionnement peut espérer la Ville.

E. ROSAY s'enquiert de l'établissement préalable d'un principe de cofinancement par la Suisse.

A. PELTAN souligne qu'il n'existe pas de fonds permanent pour demander ces subventions. Néanmoins, les appels à projets sont fréquents et les subventions pour la Ville pourront probablement être trouvées sur des programmes français avant le début des travaux. En outre, une subvention supplémentaire du Département de la Haute-Savoie est envisageable en présence d'un maître d'œuvre unique.

Si aucun cofinancement suisse n'a été acté, celui-ci n'est pourtant pas totalement exclu, s'il est démontré que le projet en amont de la frontière peut avoir des incidences positives du côté suisse. Cela semble incontestable du point de vue hydraulique.

P-J. CRASTES estime que ces effets positifs sont à double sens s'agissant du maintien d'un débit d'eau en période d'étiage ou de limitation des inondations. Les discussions doivent donc être engagées.

J-C. GUILLON rappelle que les autorités suisses avaient accepté, lors d'une rencontre en 2013, de cofinancer les aménagements de l'Aire alors prévus.

F. BENOIT s'interroge sur le planning de l'opération et souhaite avoir la confirmation du financement intégral du projet par la taxe GEMAPI.

A. PELTAN explique que l'opération ne pourra aboutir avant 2026. Toutefois, si la CCG et la Ville donnent leur accord, l'ensemble des procédures réglementaires foncières et les études de projets pourront être conduites avant la fin du mandat, sous réserve de ne pas accuser de retard lié à des délocalisations d'entreprises.

P-J. CRASTES souligne que le redimensionnement de la taxe GEMAPI l'année passée incluait notamment ce projet.

M. DE SMEDT précise que le choix devra être fait entre un financement direct pluriannuel ou un recours à l'emprunt.

Aucune objection n'étant formulée par le Bureau communautaire, le scénario proposé est validé.

3. Social

a. Réflexions sur les projets de reconstruction de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois

Point de situation sur les projets de reconstruction de l'hôpital, présenté par Véronique LECAUCHOIS qui annonce prendre contact avec les Maires en vue de constituer un groupe de travail sur ce sujet.

III. Compte-rendu des commissions

Néant.

IV. Délibérations

1. Eau / assainissement

a. Attribution du marché de travaux de réhabilitation des regards d'assainissement de la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Le diagnostic réalisé sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois a mis en évidence la nécessité de réhabiliter les regards d'eaux usées. Des investigations complémentaires menées par la Communauté de Communes du Genevois ont aussi révélé des dégradations sur certains regards qui nécessitent des travaux.

Ces travaux visent à rétablir l'étanchéité des réseaux d'assainissement afin de réduire les apports d'eaux claires parasites, de supprimer les risques de déversement d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées ou inversement, et de réparer des défauts de dégradation des ouvrages afin d'améliorer la connaissance et l'exploitation du réseau.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 266 148,80 € HT.

La consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, par un avis d'appel public à la concurrence publié le 15 décembre 2023 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la collectivité. La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} février 2024 à 19h00.

Quatre offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Le résultat de cette analyse a été présenté, pour avis, à la Commission Achats réunie le 19 février 2024.

Au vu du rapport d'analyse et du classement des offres, la Commission propose de retenir l'offre du groupement Bortoluzzi/Gruaz/Vuache TP, économiquement la plus avantageuse, selon les prix fixés au bordereau des prix unitaires, pour un montant des travaux estimés à 343 554.50 € HT soit 412 265.40 € TTC.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence assainissement ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2 M€ H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 19 février 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : **retient** l'offre du groupement Bortoluzzi/Gruaz/Vuache TP, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif des travaux estimés à 343 554.50 € HT soit 412 265.40 € TTC, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront proposés au budget annexe Régie assainissement – exercice 2024 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

V. Divers

1. Economie

a. Point sur la zone d'activité économique de Feigères

Présentation de F. BENOIT, annexée au présent procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,
Michel MERMIN

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



*Restitution du projet VAD&ME par le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74)*

_Accompagner les territoires



Les CAUE

— Une loi : Notion d'Intérêt Public

*Article 1^{er} de la loi 77-2
du 03 janvier 1977
portant sur l'architecture*

L'architecture est une expression de la culture.

La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public.

Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.

En conséquence :

1° Les maîtres d'ouvrage sont tenus de faire appel au concours des architectes dans les conditions et limites indiquées au titre 1er ci-après ;

2° **Des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont institués. Ils sont chargés d'aider et d'informer le public conformément au titre II ;**

3° L'exercice de la profession d'architecte et son organisation sont soumis aux règles figurant aux titres III et IV ;

4° Les dispositions du code de l'urbanisme relatives à l'architecture sont réformées conformément au titre V.

Les CAUE

— Une association loi 1901 singulière

_ Un conseil d'Administration spécifique

- 6 représentants des collectivités locales (dont le président)
- 3 représentants de l'Etat (DDT / ABF / Direction de l'Académie)
- 2 personnes qualifiées désignées par le Préfet
- 4 représentants des professions concernées désignées par le Préfet
- 6 membres élus à l'Assemblée Générale
- 1 représentant du personnel

<https://www.caue74.fr/>

_ Un mode de financement par une taxe affectée

Les CAUE sont financés par la Taxe d'Aménagement :

- Une part locale (commune et communauté de communes)
- Une part départementale
 - Les Espaces Naturels et Sensible
 - Le CAUE (11,5% de la part départementale)

Les CAUE

— Quatre missions statutaires

_ Conseil aux collectivités

Aider les élus à organiser le territoire et à penser les équipements

_ Conseil aux candidats à la construction

Accompagner les porteurs de projet (et les collectivités) dans un but de qualité architecturale, urbaine et paysagère

_ Sensibilisation

Un programme de conférences, de rencontres et d'intervention à destination des jeunes publics. Des éditions et des publications pour un accès de nos sujets aux publics

_ Formation

Un organisme de formation professionnelle à destination des élus, des agents des collectivités et des professionnels de l'aménagement

S'adapter — Un nouveau projet associatif en 2023 pour aborder le changement

Le CAUE de Haute-Savoie, association d'intérêt public, accompagne et sensibilise les collectivités, les acteurs de l'aménagement et les citoyens pour contribuer à la transformation qualitative du paysage et du cadre de vie. Son équipe s'engage et innove pour aborder en conscience les enjeux du territoire et œuvrer à son ménagement. Son action favorise l'émergence d'une culture partagée qui nourrit l'exigence des habitants pour un développement plus harmonieux avec leur environnement.

S'adapter

— Un nouveau projet associatif en 2023 pour aborder le changement

ENJEUX_2023



Contribuer au renouveau de la culture territoriale en AUE

Accompagner l'adaptation maîtrisée des territoires

Contribuer à l'émergence de la vision territoriale

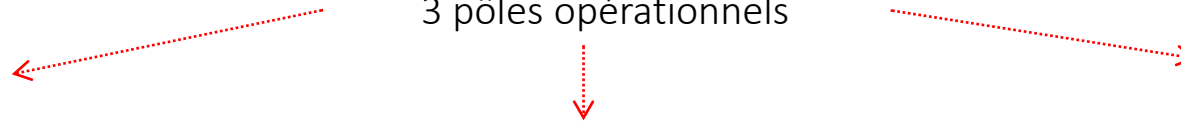
ORIENTATIONS_2023 / 2029

6 axes structurants

- Être un espace de formation, de réflexion, de sensibilisation et d'échange au service d'une société locale en mutation
- Être accessible à tous les publics en faveur de la construction d'une culture partagée
- Porter les valeurs du ménagement de la Haute-Savoie en tenant compte de ses évolutions, de ses héritages et de ses ressources
- S'affirmer comme un acteur d'une ingénierie des territoires adaptée et spécifique
- Être un acteur de la prospective, de la recherche et de l'expérimentation en Architecture, Urbanisme et Environnement
- Fédérer un réseau de compétences en faveur de l'innovation

ORGANISATION_2023

3 pôles opérationnels



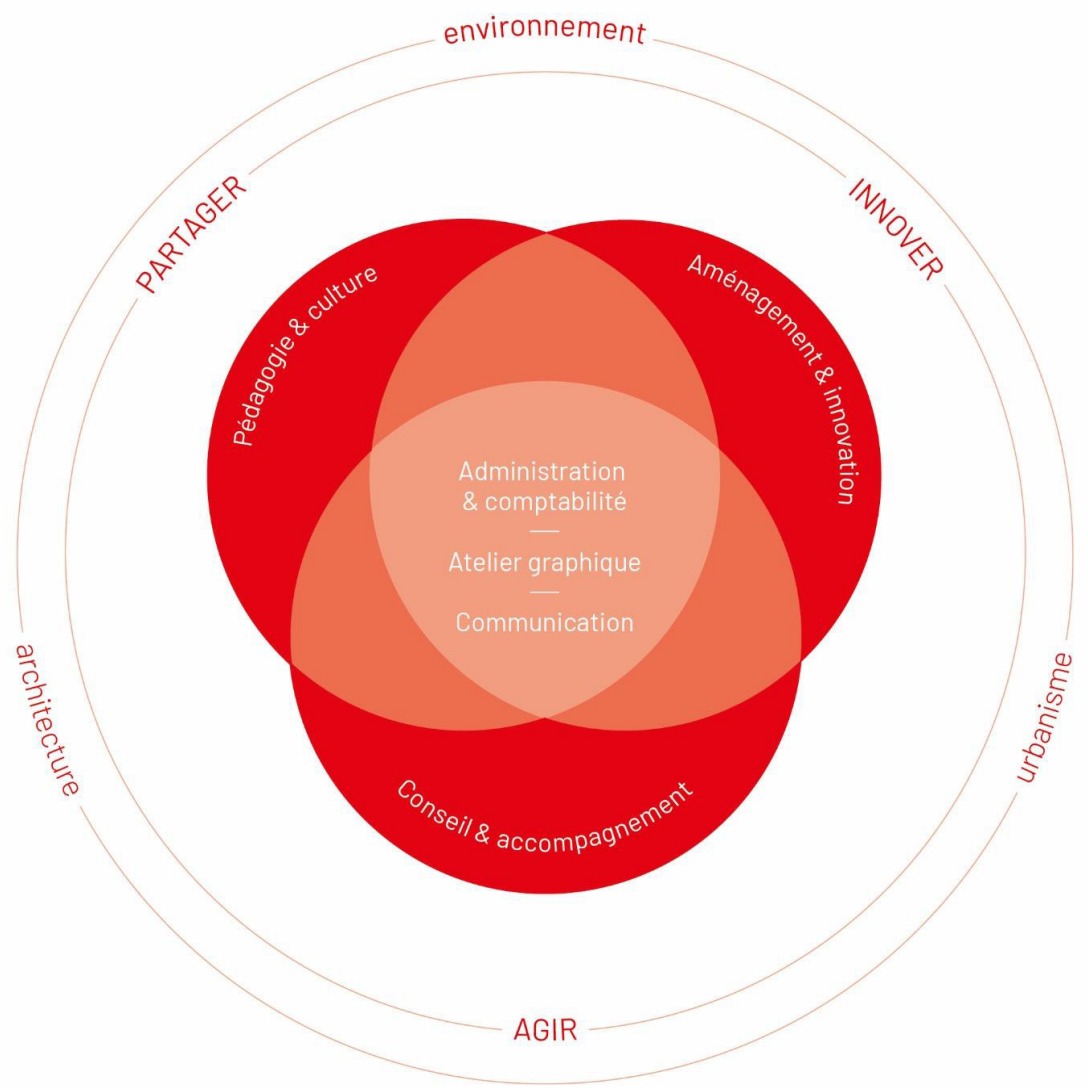
Pédagogie
&
Culture

Conseil
&
Accompagnement

Aménagement
&
Innovation

S'adapter

— Un nouveau projet associatif en 2023 pour aborder le changement



Actions

— Le CAUE aux côtés de la CCG et de ses communes adhérentes

Conseil

CCG_ service de conseil architectural urbain et paysager : 40 vacations annuelles (P Maissonnet et S Lièvre)

Accompagnements en cours et récents

CCG_ Centre Technique, ressourcerie

Archamps_ Aménagement du col de la Croisette / Aménagement du centre

Beaumont_ Aménagement du Chable et mairie / Jury pour la salle Multi-activité

Collonges sous Salève_ Schéma Directeur Urbain / Extension du groupe scolaire

Feigères_ Opération d'habitat intergénérationnel / Salle communale

Présilly_ Rénovation de la salle des fêtes

Viry_ Evolution des équipements scolaires et aménagement du centre

Vulbens_ Agrandissement et végétalisation de la cour d'école

Accompagnement plus anciens

Chenex_ Ecole / Réflexion sur l'aménagement du centre et des équipements

Collonges sous Salève_ Réflexion sur le centre et les équipements

Dingy en Vuache_ construction de la salle communale / interventions scolaires

Feigères_ Groupe scolaire

Jonzier-Epagny_ Bâtiment de commerce et de logement

Neydens_ Extension du groupe scolaire

Saint-Julien en Genevois_ Aménagement du centre-ville / vestiaires sportif / conférence sur le patrimoine / interventions en milieu scolaire

médiations d'exposition / conférence JEP / extension du groupe scolaire du pré de la fontaine / construction de l'école Mandela /

extension de l'école du Puy Saint-Martin / Réflexions pour le CTM / habitat coopératif

Valleiry_ avis sur le PLU et les AOP

Vulbens_ Ecole / Mairie / Centre Technique Municipal

Réparer le futur

— chercher, expérimenter et innover en faveur d'une vision prospective optimiste



Réparer le futur

— chercher, expérimenter et innover en faveur d'une vision prospective optimiste

Expérimentation

Mix'cité 1
Intensité des zones
pavillonnaires

Mix'cité 2
Surélévation des
copropriétés privées

Mix'cité 3
Optimisation du foncier
économique

Mix'cité 4...
Mixité fonctionnelle
des ZE (logement?)

Programmes de Recherche

Adapt Mont-Blanc *interreg*

Alpes Efficacité Energétique *interreg*

Assist Bat *interreg*

VADEME *interreg*

Dev'Coop *interreg*

Oasis Urbaines *ADEME*

Prospective Territoriale

Annecy 2050

Grand Annecy
Agglomération Archipel

VADEME — Quelles solutions pour les terres d'excavation?

9 partenaires techniques



Financeurs



VADEME — Quelles solutions pour les terres d'excavation?

Les objectifs du projet

- **Optimiser la gestion des déchets inertes terreux** à l'échelle des bassins genevois et annécien
- **Mieux connaître les pratiques et mieux gérer les déchets**
 - . par le **développement d'un processus de fertilisation** des déchets inertes terreux
 - . par la **recherche de boucles d'économie circulaire à l'échelle de territoires pilotes** (Canton de Genève, Annemasse - Les Voirons Agglomération, CC du Genevois, Grand Annecy)
- **Mettre les acteurs en réseau** pour expérimenter et trouver ensemble des solutions de valorisation

Phase 1 – Etat des lieux

- . Les quantités en jeu
- . Réglementation en France et en Suisse
- . Zoom sur la pratique de valorisation des déchets inertes en aménagement agricole

Phase 2 – Etude et développement d'un processus de fertilisation des terres inertes

- . Tests du processus de fertilisation sur site

Phase 3 – Recherche d'économie circulaire sur les territoires pilotes

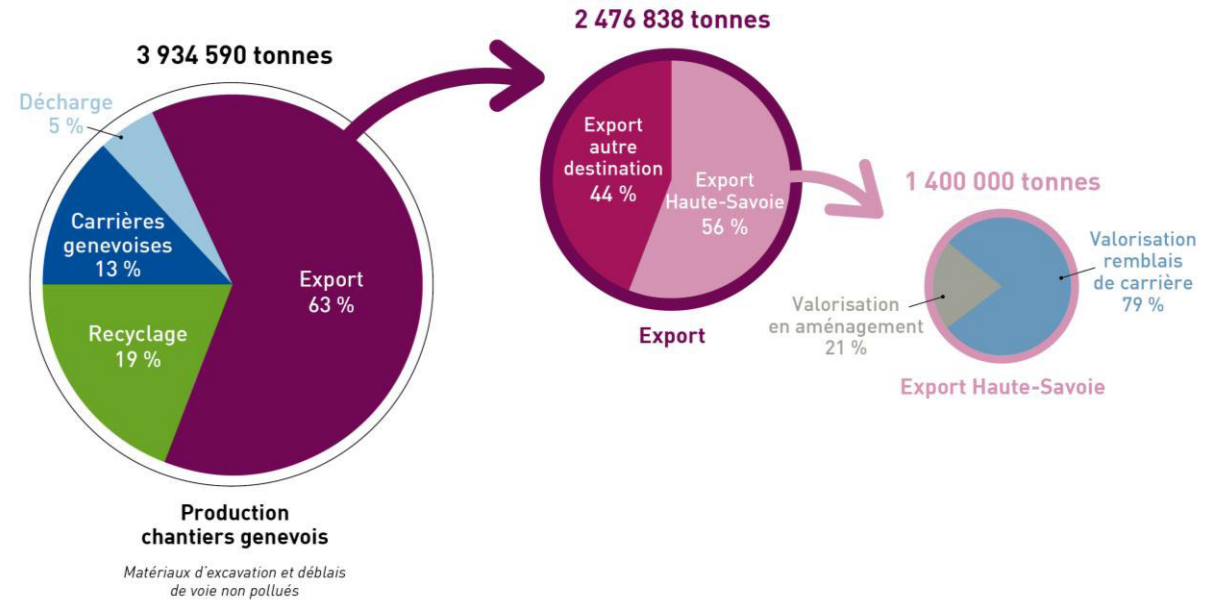
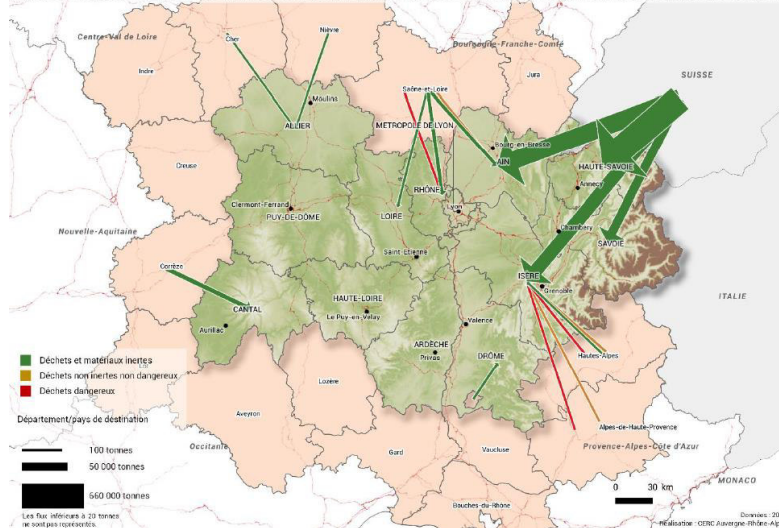
- . FREC terres inertes
- . Charte de chantier

VADEME — Quelles solutions pour les terres d'excavation?

Flux de déchets Suisse >

Des flux conséquents de déchets inertes provenant de Suisse vers la Haute-Savoie, l'Ain, la Savoie et

Flux de déchets BTP par type provenant d'autres départements limitrophes et accueillis par les installations d'Auvergne-Rhône-Alpes

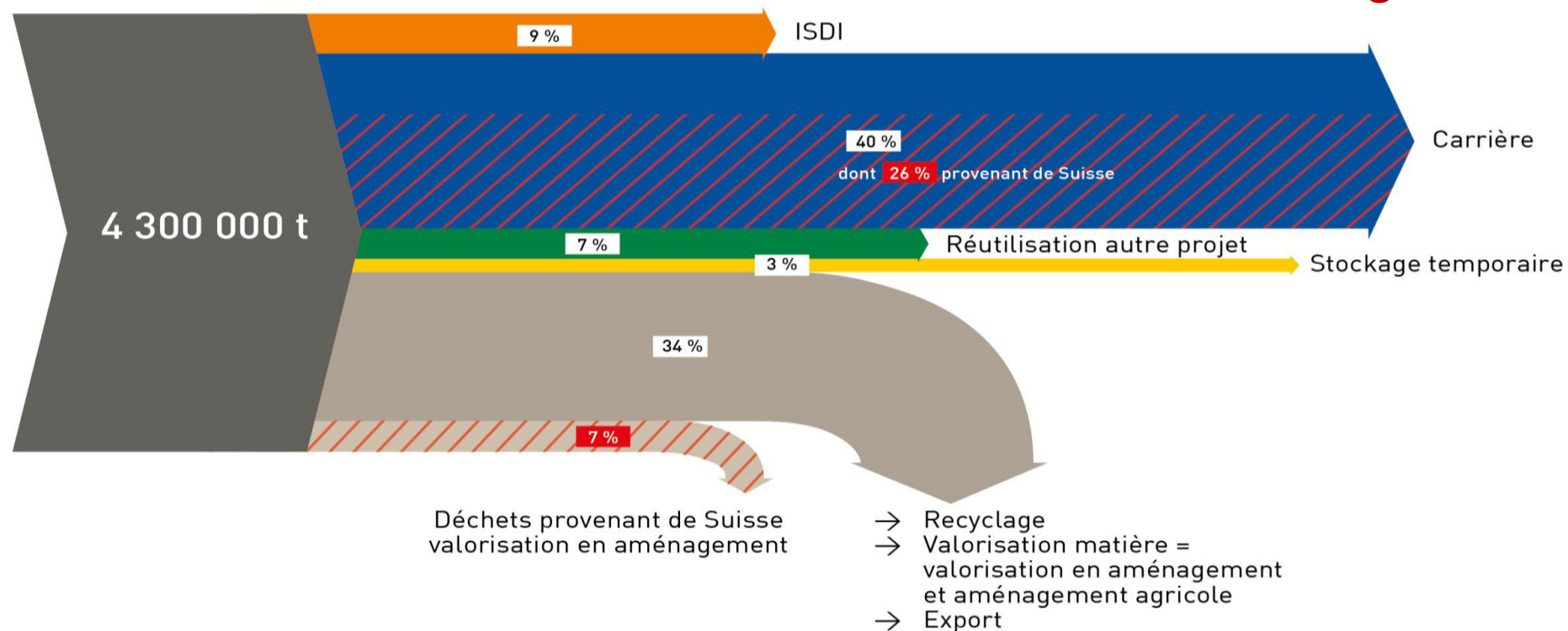


Source : Canton de Genève-Gesdec, PNTD, 2020

Des volumes importants provenant de Suisse

Traitement et destination des déchets inertes en Haute-Savoie

► La valorisation en aménagement agricole se développe



Bilan du projet VADEME et des livrables



Evénements

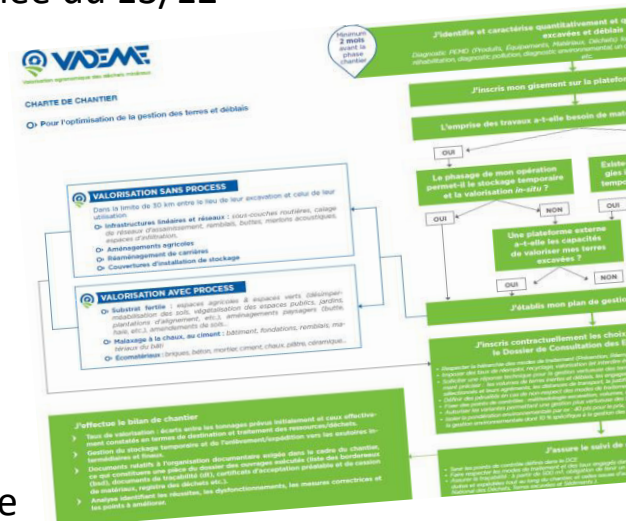
- Journée du 10 juin 2022 – Process de fertilisation et visite du chantier de l'Aire
- Journée technique du 13 décembre 2022 – Economie circulaire
- Ateliers économie circulaire : FREC, charte chantier

Documents communicants

- Site Internet dédié : interreg-vademe.caue74.fr
- Flyer de présentation du projet
- Communiqué de presse Journée du 13/12
- Dossier de presse
- Panneaux d'exposition TTT
- Magazine VADEME
- 5 vidéos

Documents techniques

- Rapport technique complet
- FREC
- Charte chantier
- Check-list valorisation agricole



Merci_

*Renaturation de l'Aire - réponses apportées aux demandes
de compléments des élus - alternatives à arbitrer*

Etat d'avancement

MAI - JUIN 2023

**Scénario présenté aux instances et
en réunion publique (22 juin 2023)**

Voir carte sous ce lien :

[..\..\..\late\transition_ecologique\grand_cycle_eau\aire\3_renat_plaine_aire\7_etude_faisa\Phase 2 - scénarios\cartes avant apres\avant apres\Etat futur -milieus.pdf](..\..\..\late\transition_ecologique\grand_cycle_eau\aire\3_renat_plaine_aire\7_etude_faisa\Phase_2_-_scenarios\cartes_avant_apres\avant_apres\Etat_futur_milieus.pdf)

Ou carte papier A2 affichée dans la salle

JUILLET - DECEMBRE 2023

**Compléments au scénario demandés par les élus
Présentation en COPIL en décembre 2023**

Secteur AMONT

- Reporter l'effort de renaturation en rive gauche.
- Reporter le nouveau cheminement en rive gauche.
- Confirmer le nombre de passerelles.

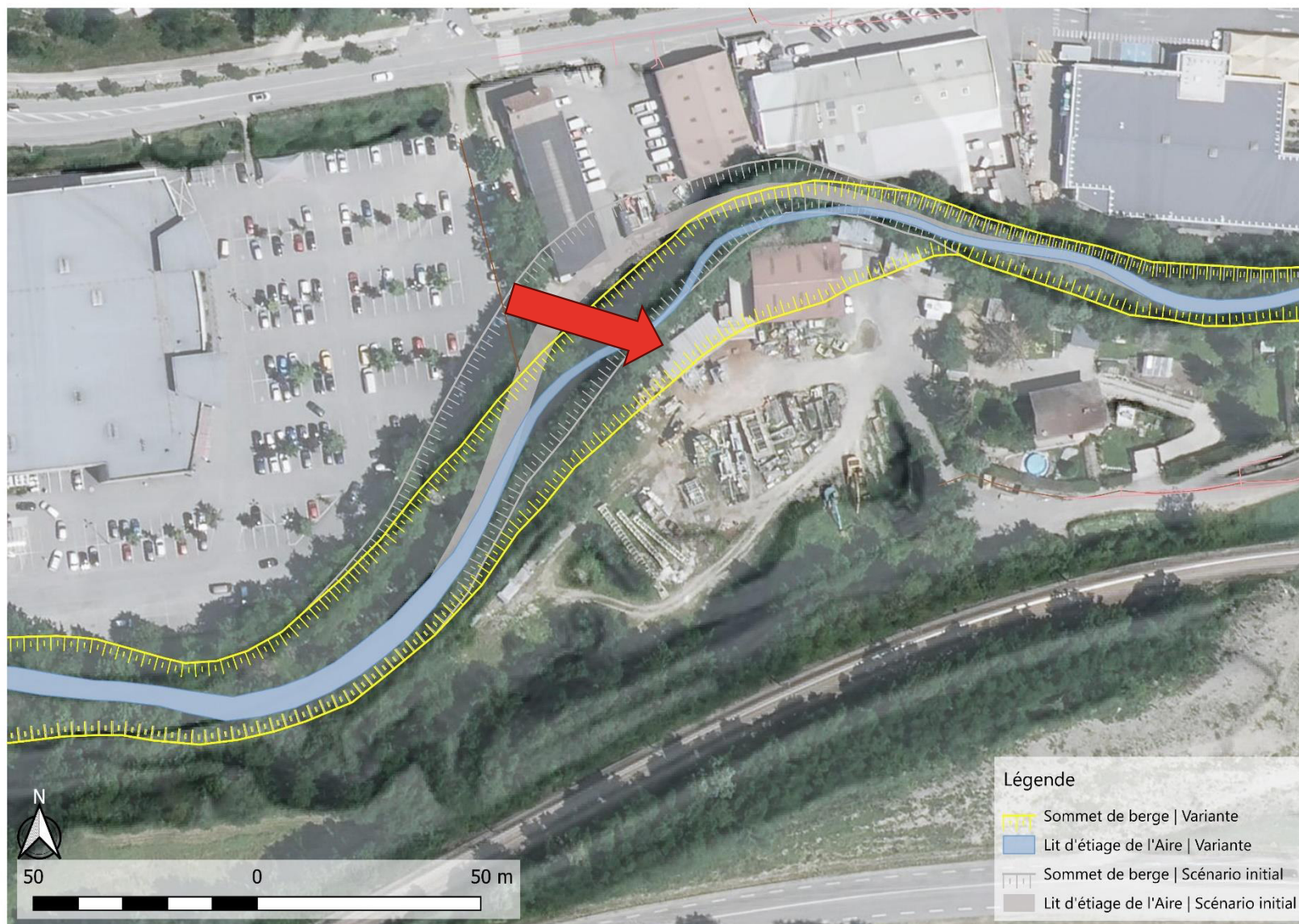
Secteur CENTRAL

- Etudier une alternative évitant le dévoiement de la canalisation d'eaux usées sans renoncer à l'atteinte BE.
- Vérifier la plus-value des zones humides pour la gestion des eaux pluviales.

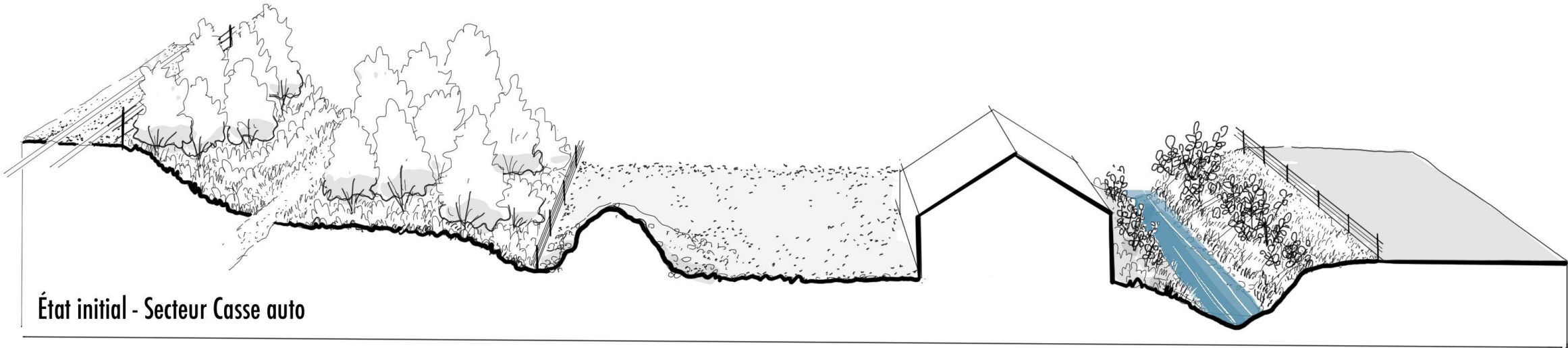
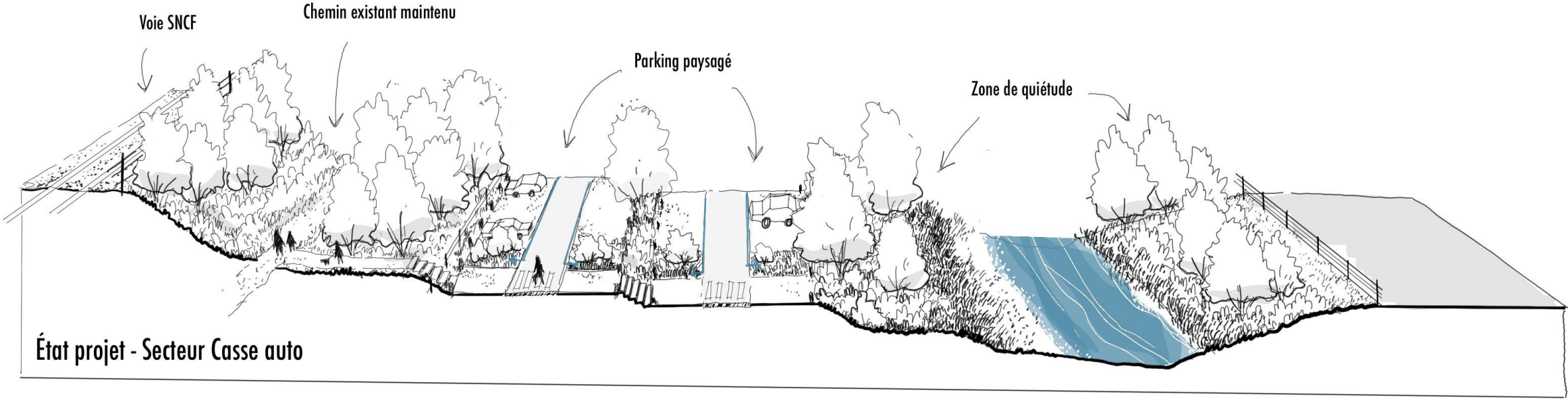
Secteur AVAL

- Etudier un cheminement en rive gauche.
- Rechercher une alternative à la démolition du bâtiment des boules Lyonnaises

Secteur Amont – Report renaturation rive gauche



Secteur Amont – Parking végétalisé



Secteur Amont – Comparatif scénario I / compléments

	Impacts hydrauliques	Impact sur l'écosystème	Impact paysage et usages	Impact financier
Utilisation de l'espace en rive gauche	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓ ✓	✓ ✓	✗ ✗ Hors subvention
	Augmentation du gabarit du cours d'eau	Amélioration du corridor en rive droite	Parking paysager en lieu et place d'une friche	Augmentation du coût Augmentation des risques (pollution)

ECC Centre Environnement SA

Arbitrages élus Saint-Julien-en-Genevois – 31/01/24

- Choix du tracé en rive gauche.
- Acceptation du parking végétalisé avec passerelle.
- Volonté de délocalisation de la SARL Vincent.
- Volonté de déplacement de la station-service Intermarché.
- Report à la phase de MOE de la décision sur le cheminement en RG.

Secteur Amont - Estimation des coûts

	CCG		Ville	
	Scénario initial	Scénario après arbitrage ville	Scénario initial	Scénario après arbitrage ville
Renaturation	1 070 000 €	1 130 000 € <i>Hors démolition et dépollution</i>		
Foncier	80 000 €	85 000 € **		85 000 €**
Aménagements urbains			1 070 000 €	= *
Sous totaux	1 150 000 €	1 215 000 € +6 %	1 070 000 €	1 155 000 € +8 %
<i>subventions</i>	++	+++ (y.c foncier)	<i>aucune</i>	?

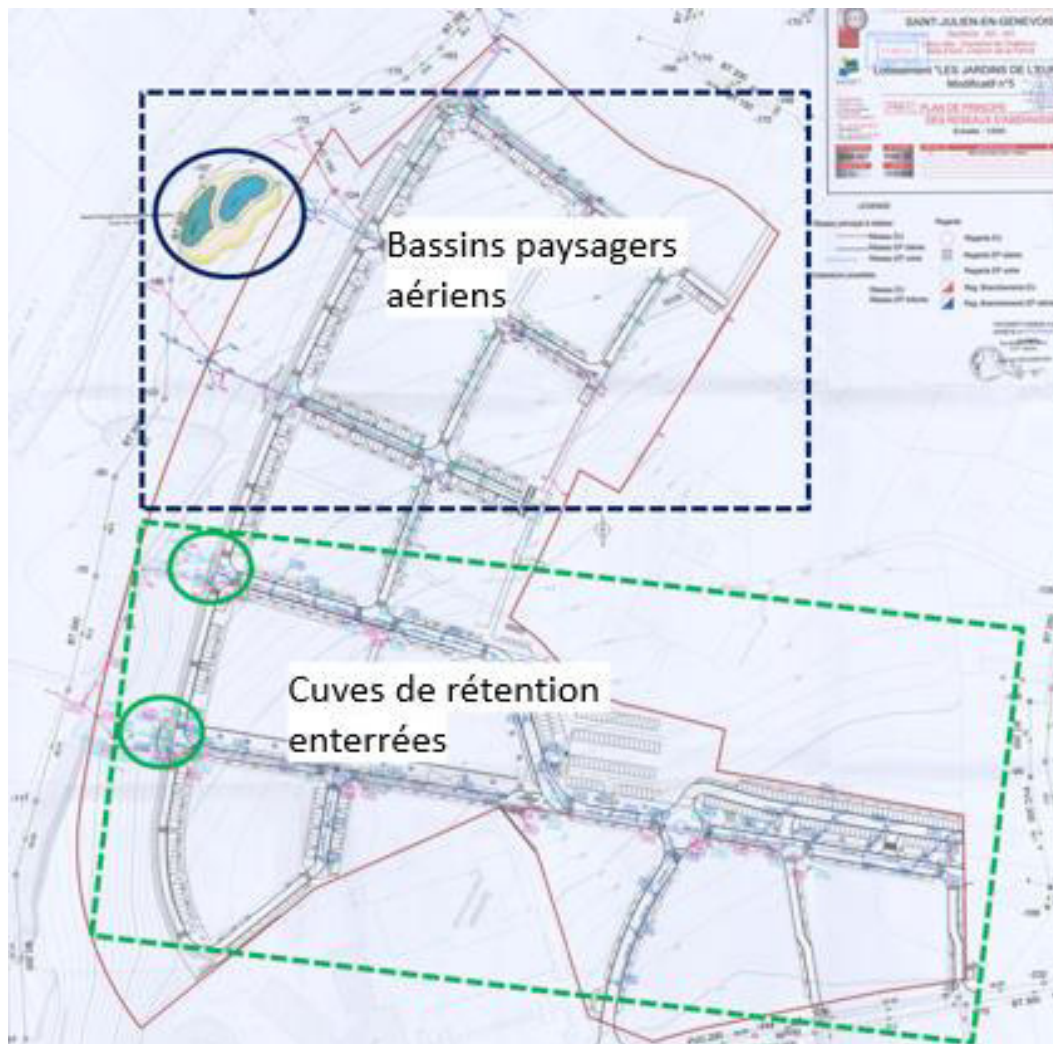
- * Le coût d'aménagement du parking est à priori compensé par l'abandon d'une ou deux passerelles et par l'abandon du passage sous voie (route des vignes).
- ** Il faut anticiper un accompagnement de la relocalisation de la parcelle Vincent (ZAE CCG ou hors CCG) en sus du coût du rachat ou de l'expropriation de la parcelle.

Secteur central – maintien collecteur eau usées



Maintien du collecteur d'eaux usées	Impacts hydrauliques	Impact sur l'écosystème	Impact paysage et usages	Impact financier
Variante 1 (méandre)	⊗ ⊗	⊗ ⊗ ⊗	=	✓
	Accélération des écoulements Augmentation des vitesses	Pas d'usage du génie biologique Défrichement x2 Stabilisation de lit importante	Peu de différence avec le scénario initial	Très léger gain - 4% Hors subvention
Variante 2 (large)	⊗ ⊗ ⊗	Pas d'étanchéité infiltration accrue à l'étiage Volume de blocs x10	⊗ ⊗	✓
	Suppression des débordements Augmentation des débits en Suisse		Cours d'eau chenalisé, maintien de l'existant en termes d'ambiance, scénario similaire à la Suisse	Très léger gain - 4% Hors subvention

Secteur central – zones humides et gestion eaux de pluie



VOTRE DEMANDE :

- Conserver les bassins du quartier des Jardins de l'Europe ;
- Expliquer en quoi ils dysfonctionnent ;
- Expliquer l'amélioration que cela apporte sur la biodiversité et la gestion des eaux de pluies.

NOTRE RÉPONSE :

- Création d'un paysage d'eau et un paysage de coteau sur la terrasse de l'Aire
- Récupération des débits de fuite des différents bassins enterrés **qui seraient conservés** ;
- Récupération des débits des bassins existants (**qui seraient supprimés**) pour créer un véritable biotope lié à l'eau

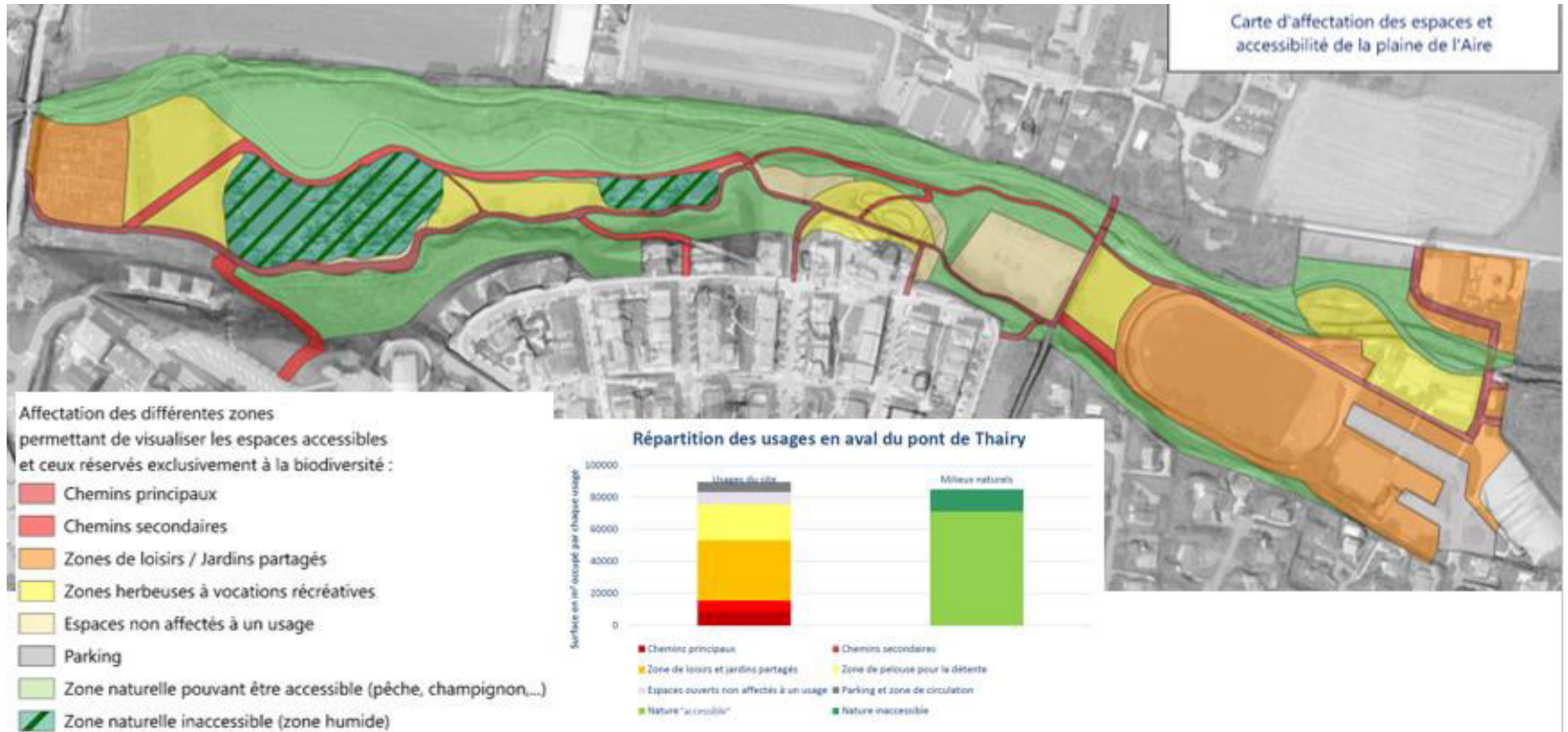
Secteur central – estimation des coûts

Arbitrages des élus de Saint-Julien-en-Genevois au 31 janvier 2024

- Scénario initial (dévoisement du collecteur).
- Acceptation de la création d'une ou plusieurs zones humides alimentées par les eaux pluviales.
- MAIS veiller à présenter l'équilibre entre espace rendu à la nature et espace accessible au public.

	CCG		Ville	
	Scénario initial	Scénario après arbitrage ville	Scénario initial	Scénario après arbitrage ville
Renaturation	3 000 000 €	=		=
Foncier	10 000 €	=	380 000 €	<i>Baisse possible</i>
Aménagements urbains			800 000 €	=
Sous totaux	3 010 000 €	=	1 180 000 €	=
<i>Subventions</i>	+++	+++ (y.c foncier)	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>

Répartition des espaces nature / aménagements



Secteur aval – Eviter démolition boules



	Impacts hydrauliques	Impact sur l'écosystème	Impact paysage et usages	Impact financier
Maintien du bâtiment des boules lyonnaises	✓	= ✓	⊗	✓
	Resserrement des écoulements – meilleure gestion anticipée de la contraction aval	Limitation du linéaire de berge accessible	Diminution de l'espace récréatif naturellement moins évident puisque masqué par les bâtiments	Diminution des coûts 10%

Secteur aval – Créer un cheminement rive gauche



	Impacts hydrauliques	Impact sur l'écosystème	Impact paysage et usages	Impact financier
Cheminement en rive gauche	=	= ⊗	⊗	=
	Aucun changement	Dérangement de la faune. Augmentation du défrichage	Cheminement qui dirige les usagers vers un fond de jardin. Risque de conflit d'usage	Pas d'impact significatif

Secteur Aval – Estimation des coûts

Arbitrages des élus de Saint-Julien-en-Genevois au 31 janvier 2024

- Adoption du complément sans démolition du bâtiment, relocalisation à plus long terme.
- Scénario initial pour cheminement (pas de création d'un nouveau chemin en RG).

	CCG		Ville	
	Scénario initial	Scénario après arbitrage ville	Scénario initial	Scénario après arbitrage ville
Renaturation	1 040 000 €	920 000 €		=
Foncier				
Aménagements urbains			155 000 €	130 000 €
Sous totaux	1 040 000 €	920 000 € -11 %	155 000 €	130 000 € -16 %
<i>subventions</i>	++	++	<i>aucune</i>	<i>aucune</i>

Arbitrages CCG

Acceptez-vous le projet de renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords résultant des arbitrages proposés par la commune de Saint-Julien-en-Genevois ?

SECTEUR AMONT :

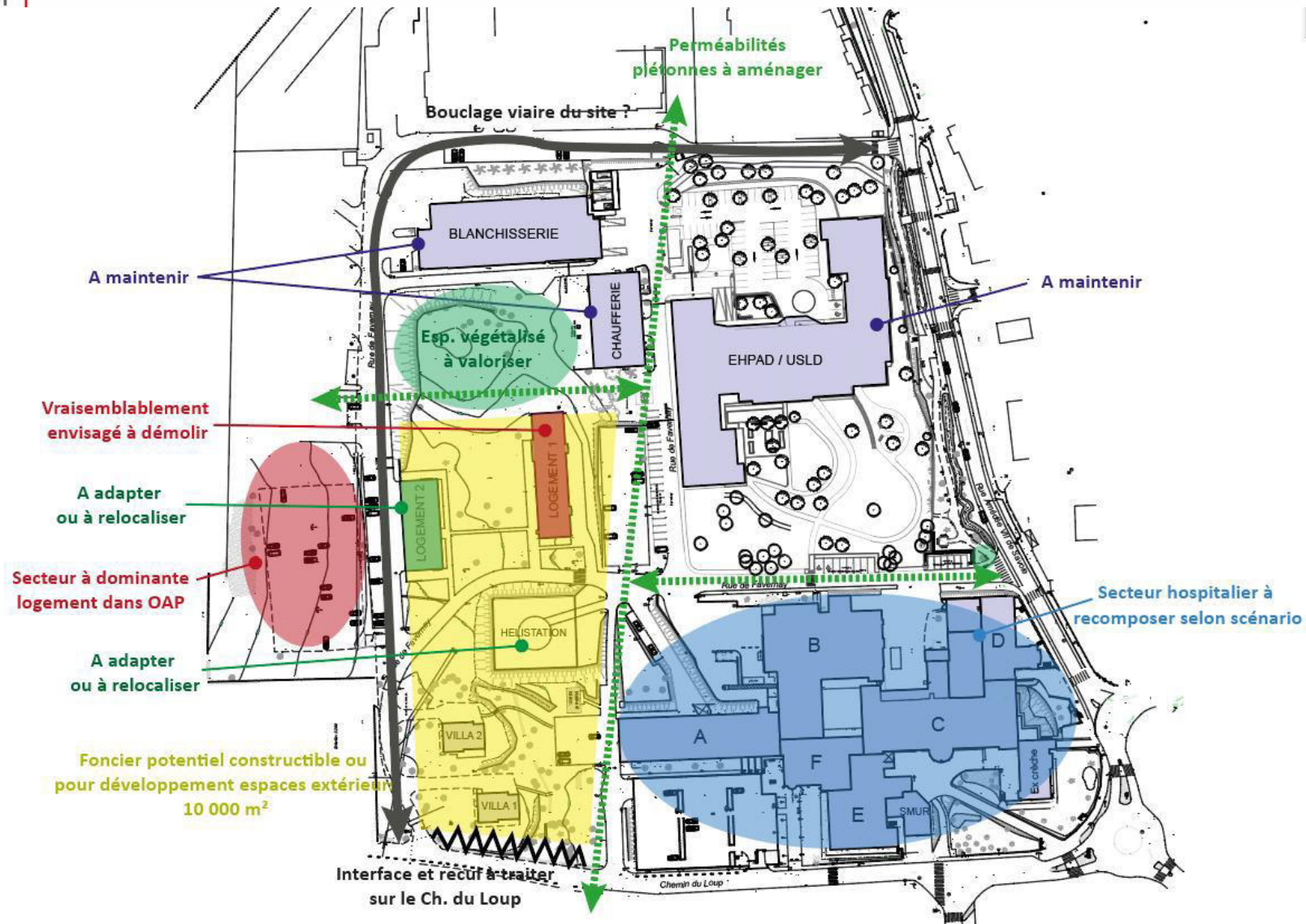
SECTEUR CENTRAL :

SECTEUR AVAL :

Observations, réserves (à noter en séance) :

*Réflexions sur les projets de reconstruction
de l'Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois*

Le patrimoine actuel



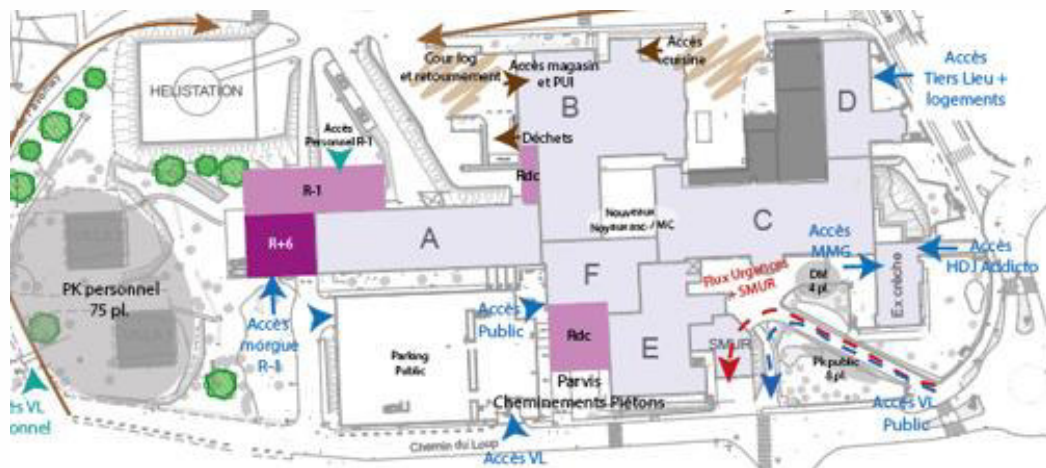
Un bâti sanitaire hétéroclite très vétuste, amianté et peu ergonomique

Bâtiments	Largeur du bâti	Trame chambre	Adaptabilité de la trame	Profondeur locaux	Surfaces pièces	CONCLUSIONS Adaptabilité du bâtiment à de l'activité Hospit.
Dimensions idéales en hospitalier	entre 15,50 et 16,0 m	entre 3,5 et 3,6 m	Structure poteaux-poutre	entre 5,00 et 5,20 m pour chambre	18 m ²	
A	15,80 m <i>Sauf R+6 à 18,20 m</i>	3,45 m	Murs de refends entre chaque chambre. Moins de porteurs au 1er et 6ème étage	Façade sud : 7,80 m Façade nord : 5,15 m <i>Sauf 6ème : 7,40 m par façade</i>	Façade sud : 26 à 27 m ² Façade nord : 17 à 18 m ²	Enveloppe adaptée mais structure contraignante
B	15,80 m	3,45 m	Murs de refends entre chaque chambre	Façade ouest : 7,80 m Façade est : 5,15 m	Façade sud : 25 à 27 m ² Façade nord : 16,5 à 17,5 m ²	Enveloppe adaptée mais structure contraignante
C	15,95 m Sauf rdc à 22,0 m	3,27 à 3,93 m	Murs de refends pour les couloirs	Façade sud : 7,40 m Façade nord : 4,45 - 4,50 m (5,0 m au 6è)	Façade sud : 28 m ² environ, sauf 6è (20 m ²) Façade nord : 20 m ²	Enveloppe adaptée mais structure contraignante
D	12,25 m Circulation étroite	3,37 à 3,87 m	Structure poteaux-poutre	Très hétérogène selon niveau et façades : entre 4,4 et 5,8 m	Très hétérogène selon niveau et façades : entre 13,5 et 17 m ²	Inadaptée
E	18,50 m	3,20 m	Structure poteaux-poutre + murs de refends ponctuels	6,16 / 6,90 pour les box	21 -22 m ² pour les box	Peu adaptée
F	22,00 m	environ 2,90 m	Structure poteaux-poutre	Variable	Variable	Peu adaptée

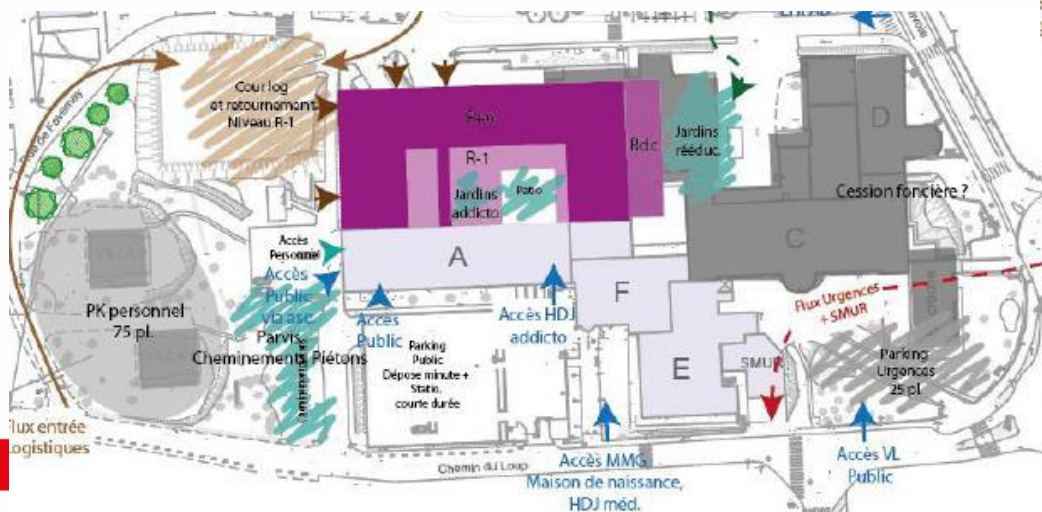
Evolution du SDI : 5 scenarii travaillés avec l'AMO

3 scenarii de mise en œuvre intra-site complexe

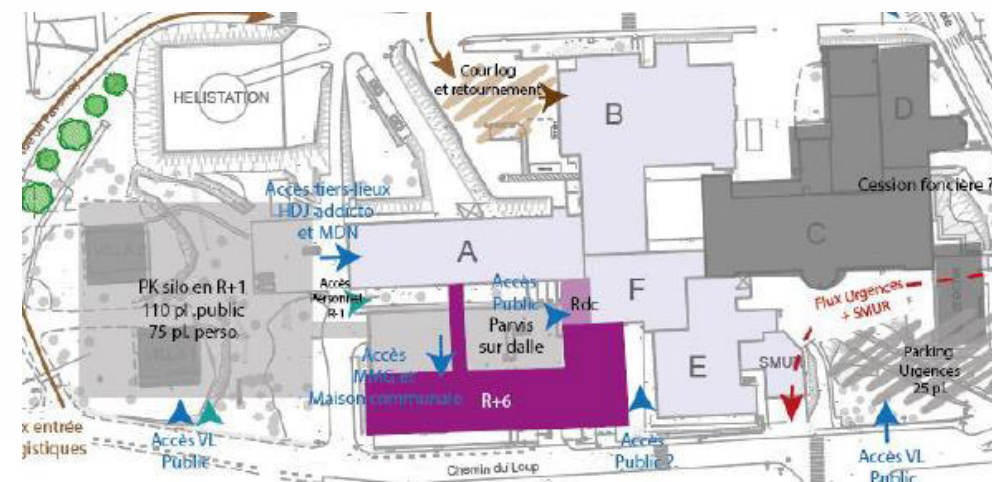
1: **Réhabilitation** de l'existant avec petites extensions



2 : **Démolition** de 3 bâtiments, **reconstruction** des unités d'hospitalisation



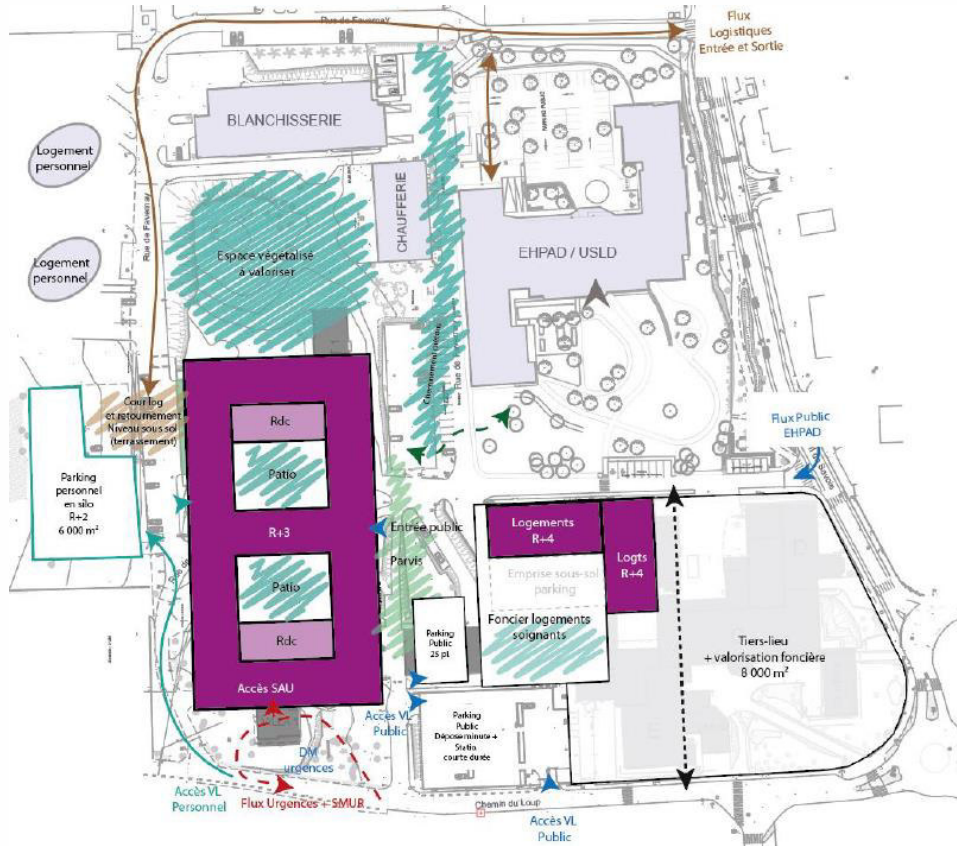
5: **Réhabilitation/ extension** sur parking public



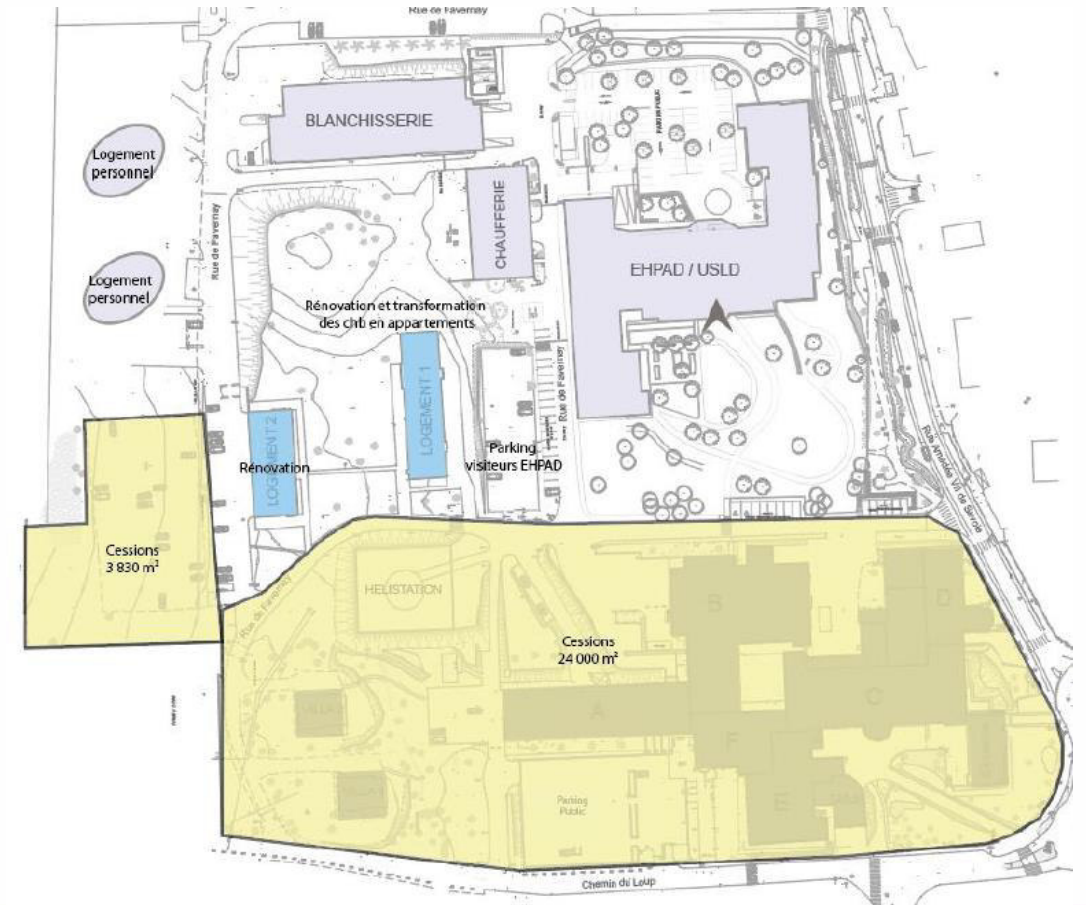
Evolution du SDI : 5 scenarii travaillés avec l'AMO

2 scenarii approfondis

3 : Reconstruction totale sur site



4 : Reconstruction hors site des activités sanitaires

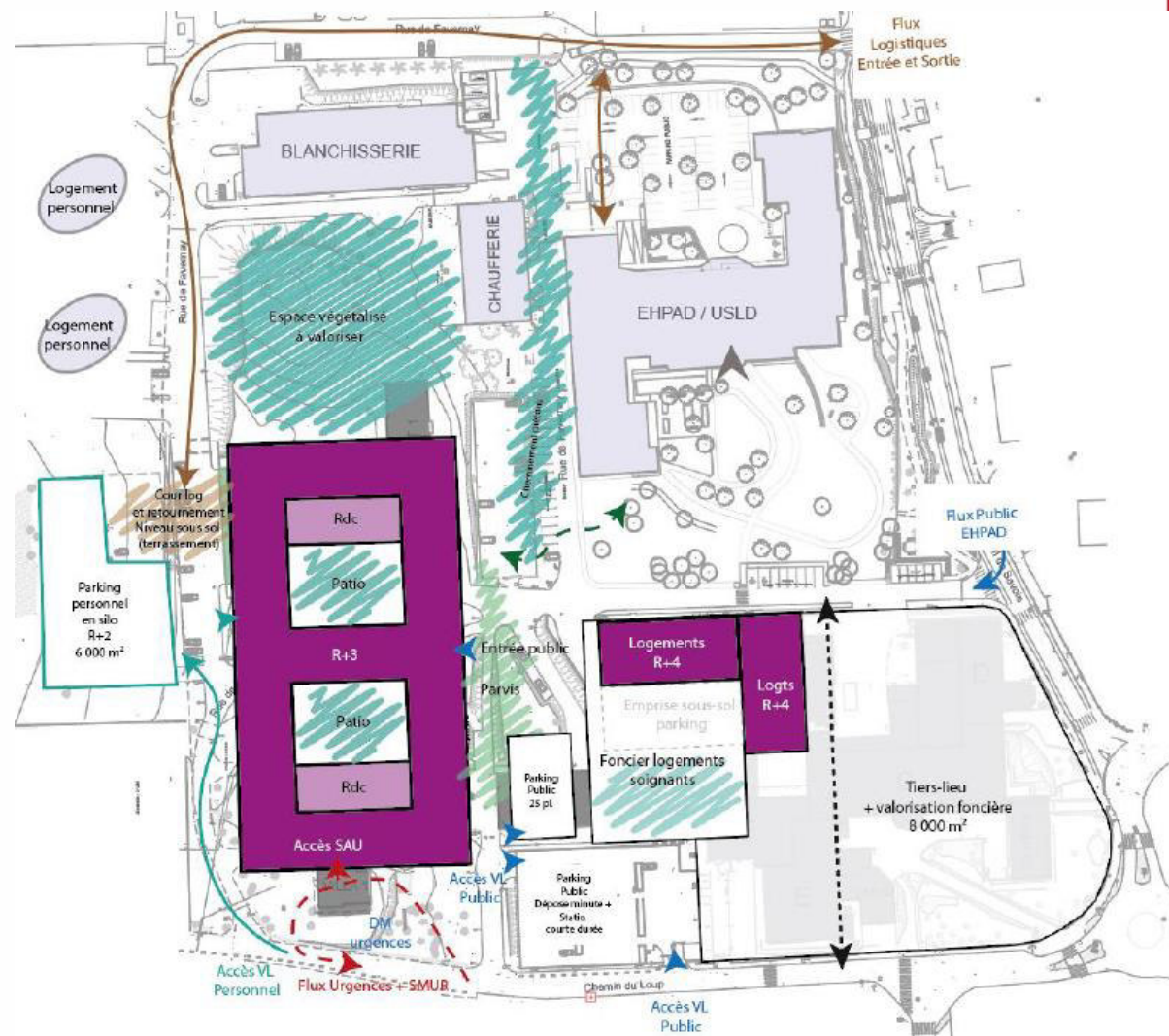


Analyse comparative des 5 scenarii

	Scénario 1 Réhab.	Scénario 2 Extension en U	Scénario 3 Reconstr. sur site	Scénario 4 Reconstr. hors site	Scénario 5 Extension sur PK
Renouvellement de l'image du site	Faible	Moyenne / forte	Forte	Très forte	Moyenne / forte
Amélioration relations bi-sites	Pas d'amélioration Maintien regroupement sur STJU	Pas d'amélioration Maintien regroupement sur STJU	Pas d'amélioration Maintien regroupement sur STJU	Réduction des temps de trajet (selon localisation) mais dispersion des activités de STJU	Pas d'amélioration Maintien regroupement sur STJU
Amélioration du fonctionnement hospitalier et de la qualité des locaux	Amélioration moyenne USC / unité chaude et 1 unité HC non adaptées	Forte amélioration globale des activités	Très forte amélioration de toutes les activités	Très forte amélioration de toutes les activités	Amélioration globale moyenne / forte USC / unité chaude et 1 à 2 unités HC non adaptées. Pas d'extension bloc Forte réduction des esp. d'agréments
Durée, phasage et nuisances travaux	8 ans et 3 mois Phasage complexe et fortes nuisances	6,5 ans Phasage complexe et fortes nuisances	3 ans avant mise en service Nuisances limitées aux flux extérieurs	3 ans avant mise en service Pas de nuisances	5 ans Phasage simplifié Nuisances limitées
Maîtrise foncière	Oui	Oui	Oui	Non	Bail emphy. à régler
Coûts hospit. TDC TTC, y.c cession	71,8 M€	83,2 M€	111,1 M€	90,0 M€ Hors coûts foncier	84,3 M€
Coûts logt. TDC TTC	14,5 M€	14,5 M€	16,5 M€	14,5 M€	14,5 M€
Coûts totaux TDC TTC	86,3 M€	97,7 M€	127,5 M€	104,5 M€ Hors coûts foncier	98,8 M€

Scenario 3: reconstruction sur site, des sujets à traiter

- Logements du personnel dont la démolition / reconstruction pose, au-delà de l'argument financier, une contrainte d'hébergement du personnel pendant une durée très longue (6 ans). Une alternative permettant la conservation d'au moins l'un des deux bâtiments est à étudier
- Question du stationnement provisoire pour le personnel le temps des travaux du parking silo.
- Construction d'un niveau supplémentaire du bâtiment hospitalier pour réduire son emprise au sol.



Comparatif avantages/inconvénients des scénarii 3 et 4

Comparatif scénarios de reconstruction		Scénario 3 <u>Reconstr.</u> sur site	Scénario 4 <u>Reconstr.</u> hors site
Image du site		Fort renouvellement	Renouvellement complet
Mobilité bi-sites	Mobilité des professionnels	Pas d'amélioration	Réduction des temps de trajet (selon localisation) = bénéfiques sur la santé des professionnels, moins de dépenses transport, réduction pollution voiture, augmentation du nombre de prises en charge patients...
	Transferts patients	Pas d'amélioration	Amélioration
	Navettes bi-sites	Pas de changement	Fonctionnement à réorganiser avec 2 arrêts
Accessibilité du site pour les patients		Pas d'amélioration	Accessibilité améliorée
Fonctionnement hospitalier		Très forte amélioration de toutes les activités : amélioration confort hôtelier, optimisation des prises en charges, des flux logistiques, etc.	Très forte amélioration de toutes les activités : amélioration confort hôtelier, optimisation des prises en charges, des flux logistiques, etc. Augmentation du nombre de prises en charge Dispersion des activités sur STJU : notamment EHPAD et USLD isolés
Facilité de recrutement		Locaux neufs et réorganisation <u>hospit.</u> plus attractive mais mobilité bi-sites restera un frein	Forte amélioration de l'attractivité
Travaux	Durée travaux <u>hospit.</u>	3 ans avant mise en service	3 ans avant mise en service
	Nuisances	Nuisances limitées aux flux extérieurs	Pas de nuisances
	Phasage	Solution provisoire à trouver pour logements du personnel (pdt 5 ans) et parking pers.	Pas de contrainte
Maîtrise foncière		Oui	Non
Coûts <u>hospit.</u> TDC TTC, <u>y,c</u> cession		111,1 M€	90,5 M€ - hors coûts foncier et plus-values Vigilance : recettes foncières décalées dans le temps + réseaux à revoir sur le site existant
Coûts logt. TDC TTC		16,5 M€	14,5 M€
Coûts totaux TDC TTC		127,5 M€	105,0 M€, hors coûts foncier

Comparatifs surfaces et chiffrages

Scenario 3:

- Hors coûts relogements provisoires, équipements hospitaliers, fondations spéciales, déménagement
- Montant indiqués +/- 20% à ce stade
- Cession : hypothèse logements, sous conditions de modification du PLU

Désignation	Surfaces	Montant	Ratio
Démolitions A, B, C, D, E, F, logements 1 et 2 et les 2 villas	32 937 m ²	3 874 135 €	118 €/m ²
Bâtiment neuf - secteur sanitaire	23 900 m ²	61 377 146 €	2 568 €/m ²
Parking silo - 240 pl.	6 000 m ²	4 126 632 €	688 €/m ²
Aménagements extérieurs	13 800 m ²	1 912 500 €	139 €/m ²
Montant total travaux HT		71 290 413 €	
Montant total opération TDC TTC		116 203 373 €	1,63

Valorisation brute des cessions	8 000 m ²	5 120 000 €	640 €/m ²
Montant opération hospitalier après cession		111 083 373 €	

Construction 80 logements, avec PK R-1	4 535 m ²	10 100 075 €	2 227 €/m ²
Montant opération logements TDC TTC		16 463 122 €	

Montant total opérations hospit. + logements TDC TTC		127 546 495 €	1,63
---	--	----------------------	-------------

Scenario 4:

Hors coûts acquisition du foncier, équipements hospitaliers, déménagement.

Provision prise pour adaptation terrain (non connu à ce jour)

Hypothèse hélisurface au sol pour le chiffrage de base

Montant indiqués +/- 20% à ce stade

Cession : hypothèse logements, sous conditions de modification du PLU

Désignation	Surfaces	Montant	Ratio
Démolitions A, B, C, D, E, F, logements 1 et 2 et les 2 villas	26 364 m ²	2 837 565 €	108 €/m ²
Construction neuve - secteur sanitaire	23 900 m ²	60 291 758 €	2 523 €/m ²
Aménagements extérieurs et réseaux	20 030 m ²	3 328 000 €	166 €/m ²
Provision pour adaptation terrain	24 000 m ²	3 000 000 €	125 €/m ²
Montant total travaux HT		66 457 323 €	
Montant total opération TDC TTC		108 325 436 €	1,63

Valorisation brute des cessions	27 830 m ²	17 811 200 €	640 €/m ²
Montant opération hospitalier après cession		90 514 236 €	

Travaux réhab. bât. logements 1&2 HT	6 573 m ²	8 902 433 €	1 354 €/m ²
Montant opération logements TDC TTC		14 510 965 €	

Montant total opérations hospit. + logements TDC TTC		105 025 201 €	1,63
---	--	----------------------	-------------

Coûts travaux plus-value (HT)

Parking public et personnel silo en R+1		5 812 564 €	
Hélistation sur toiture		1 215 000 €	

Montant total opérations hospit. + logements avec plus-value TDC TTC		116 480 130 €	
---	--	----------------------	--

Point sur la zone d'activité économique de Feigères

Projet d'extension de la ZAE de Feigères

Projet d'acquisitions foncières de 5 parcelles nécessaires à l'extension de la ZAE Les Charbonniers à Feigères (extension de 41 749 m²).

Le périmètre de l'extension est composé de 7 parcelles :

- La parcelle n° 4 achetée par la CCG.
- La parcelle n° 85 à exclure car le propriétaire ne souhaite pas la vendre.
- Les parcelles n° 1, 2, 3, 5 et 200 en négociations.

Parcelles n° 1, 2 et 5 (23 700 m² - propriétés de l'indivision Rambosson) :

Offre CCG de **550 000 €** acceptée après négociation avec la famille. Ce prix correspond à 26,7 €/m² en zone AUx et 0,70 €/m² en zone N.

Parcelle n° 200 (4529 m² - propriété de Mme Maryse Saxod) :

Offre CCG de **113 225 €** acceptée après négociation. Ce prix correspond à 25 €/m² en zone Aux.

Parcelle n° 3 (5 870 m² propriété de l'indivision Saxod) :

Offre CCG de **129 914 €** acceptée par 4 co-propriétaires sur 7, les 3 autres demandent une augmentation de l'offre. Ce prix correspond à 25 €/m² en zone AUx et 0,70 €/m² en zone N.

